

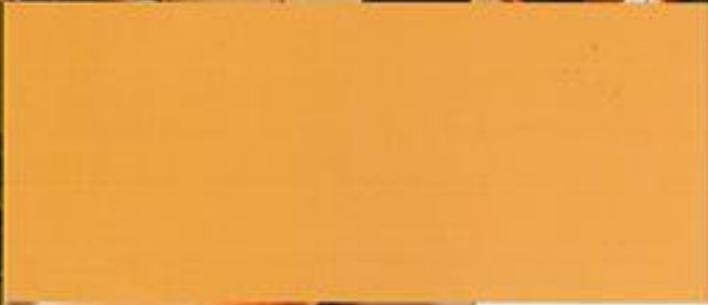


Rapport annuel 2015

Conseil de quartier  
de Loretteville

# Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

# ❧ **RAPPORT ANNUEL** ❧ **2015**

*Mon quartier, j'y vis, j'y vois!*

**TABLE DES MATIÈRES**

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	1
ACTIVITÉS .....	1
FINANCEMENT .....	2
RECONNAISSANCE .....	2
ANNEXE I – Bilan - Financement.....	3
ANNEXE II - Dossiers traités en 2015 .....	4

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

Nous sommes privilégiés, à la Ville de Québec, d'avoir des instances publiques de proximité où les citoyens peuvent venir s'exprimer et discuter une fois par mois avec les membres de leur conseil de quartier et leur conseiller municipal.

Malgré les brouhahas du quotidien et le fait que les réunions se tiennent durant la semaine à compter de 19 h 15, les citoyens se déplacent et répondent bien aux invitations qui sont lancées pour venir assister aux consultations publiques. On dénombre souvent une trentaine de personnes concernées par le dossier traité.

Malheureusement, lors des réunions du conseil où il n'y a pas de consultation publique, il y a très peu de participation citoyenne. Le conseiller municipal de notre quartier est pourtant toujours présent à chacune de nos rencontres pour répondre aux questionnements qui lui sont posés. Et les membres du conseil d'administration sont également présents et attentifs aux diverses récriminations ou questionnements qui leur sont exposés.

Il m'apparaît judicieux de vous rappeler l'importance de venir siéger sur le conseil de notre quartier ou à tout le moins d'y participer. Il s'agit d'un forum où l'on peut faire changer ou influencer les décisions des instances concernées de la Ville et intervenir pour faire améliorer les services et limiter les impacts sur notre milieu de vie lors des changements envisagés sur le zonage. Malgré les informations fournies aux réunions du conseil sur la nature du mandat d'administrateur, sur la charge de travail, nous ne sommes actuellement que 7 administrateurs, alors que nous pourrions être 11 au total, soit 8 membres élus et 3 administrateurs élus par cooptation par les membres du conseil.

L'année 2016 sera certes décisive pour maintenir le conseil de quartier de Loretteville actif, puisque quelques administrateurs ont fait le choix de ne pas renouveler leur mandat. Nous allons devoir travailler très fort pour maintenir un quorum de 5 administrateurs.

Nous avons développé, cette année, un nouvel outil de gestion, soit le tableau de suivi des résolutions, afin de donner une certaine pérennité et un suivi aux nombreux dossiers qui sont traités durant l'année et qui prennent souvent un certain temps à être réglés par les instances concernées de la Ville. Le tableau de suivi des résolutions est joint en annexe du rapport. Vous serez alors en mesure d'apprécier le suivi des diverses résolutions (33) qui ont été adoptées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

En terminant, au nom des membres du conseil d'administration je remercie mesdames Nathalie Larose et Pascale Gagné, secrétaires de soutien, de même que messieurs Marc Bédard et Xavier Mercier Méthé, conseillers en consultation publique, pour leur soutien précieux au bon fonctionnement du Conseil de quartier de Loretteville.

Enfin, je désire également remercier tous les membres du conseil d'administration. Je salue leur disponibilité et leur contribution.

La Présidente



Anne Baril, ing.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration (CA) du Conseil de quartier de Loretteville est composé des personnes suivantes :

			Début du mandat	Fin du mandat
M <sup>me</sup>	Anne Baril	Présidente	Élue, avril 2015	Avril 2016
M <sup>me</sup>	Lucette Bouchard	Vice-présidente	Élue, avril 2015	Avril 2017
M <sup>me</sup>	Véronique Meloche	Secrétaire	Élue, avril 2015	Avril 2017
M.	Guy Dombrowski	Trésorier	Élu, avril 2015	Avril 2017
M.	André Bilodeau	Administrateur	Coopté, sept. 2015	Avril 2016
M.	Michel Champoux	Administrateur	Élu, avril 2014	Avril 2016
M <sup>me</sup>	Marie-Claude Gravel	Administratrice	Cooptée, juin 2015	Avril 2016

Le *Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier* (R.R.V.Q., chap. F-1) prévoit que le CA est composé de 11 personnes et que le quorum est de cinq (5) :

- huit (8) personnes élues (quatre (4) hommes, quatre (4) femmes) et;
- trois (3) personnes cooptées par les membres du CA.

La durée des mandats électifs est de deux (2) ans et alternants afin d'assurer une certaine continuité. Les personnes cooptées le sont pour un (1) an. Tous les mandats peuvent être renouvelés.

Le territoire du quartier de Loretteville correspond, à quelques détails près, à celui de l'ancienne Ville de Loretteville. Il fait partie du district électoral de Loretteville-Les Châtelains depuis les dernières modifications à la carte électorale. Le conseiller du district, monsieur Raymond Dion, est membre d'office du CA sans droit de vote.

## ACTIVITÉS

Les assemblées ordinaires ont habituellement lieu chaque mois, sauf en période estivale. Elles sont annoncées sur le site Internet de la Ville, ainsi que les séances spéciales, le cas échéant.

Le CA a tenu huit (8) séances régulières et une séance de travail au cours de 2015, il a adopté **33 résolutions** et a donné son avis sur trois (3) projets de modification au règlement sur l'urbanisme à la suite de la tenue de consultation publique.

Le conseil d'arrondissement confie au conseil de quartier le mandat d'effectuer la consultation publique prévue dans le cheminement de l'approbation des projets de modification au règlement sur l'urbanisme (« zonage ») en plus de donner son opinion à ce sujet. Cela est conforme au rôle du conseil de quartier et offre aux personnes intéressées plus de temps pour s'informer des changements proposés dans un contexte convivial et exprimer leurs appréhensions, le cas échéant. Enfin, la démarche abrège le cheminement de l'approbation d'un projet de règlement<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Auparavant, le conseil de quartier tenait une consultation publique pour arrêter son opinion sur le projet à l'étude, laquelle était suivie d'une consultation publique par le conseil d'arrondissement avant de prendre sa

## FINANCEMENT

Le conseil de quartier reçoit une subvention de fonctionnement jusqu'à concurrence de 1 500,00 \$ par année de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Le solde disponible à la fin de l'année est reporté à l'année suivante. Chaque déboursé ou engagement fait l'objet d'une résolution.

Les dépenses encourues et les revenus au cours de 2015, se répartissent comme suit :

• Frais de banque :	23,40	\$
• Secrétariat :	760,00	
• Déplacement, représentation :	177,66	
• Divers :	<u>84,00</u>	
• Total des dépenses :	1 045,06	
• Solde reporté au début :	389,06	
• Subvention :	<u>1 205,00</u>	
• Solde reporté à la fin :	<u><u>549,00</u></u>	

L'annexe I donne le bilan au 31 décembre 2015.

Afin d'améliorer l'écoute et les communications avec les citoyen(ne)s :

- Le CA a continué d'alimenter la page *Facebook* au nom du Conseil de quartier de Loretteville.
- Un membre du CA participe à chaque séance du conseil d'arrondissement.
- Les résidents peuvent aussi consulter la page sur le Conseil de quartier de Loretteville sur le site Internet de la Ville à l'adresse spécifiée ci-après pour connaître, entre autres, la date de la prochaine séance publique et l'ordre du jour correspondant : [www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier/loretteville](http://www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier/loretteville).
- On peut aussi communiquer par courriel avec le conseil de quartier à l'adresse suivante : [conseilquartier.loretteville@ville.quebec.qc.ca](mailto:conseilquartier.loretteville@ville.quebec.qc.ca).

L'annexe II résume les sujets traités au cours de 2015.

## RECONNAISSANCE

Nous désirons également remercier la direction et le personnel de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles de leur collaboration et de leur appui au cours de l'année, sans lesquels la plupart des activités précitées n'auraient pu être réalisées.

---

décision. Ces deux (2) étapes sont maintenant fusionnées et le conseil d'arrondissement dispose du projet conformément à ses pouvoirs.

ANNEXE I - FINANCEMENT

## Conseil de Quartier de Loretteville

Au 31 Décembre 2015

Description des produits et des charges	Année 2015	Année 2014
<b>Bilan</b>		
<b>Actifs</b>		
0001 Banque TD	549.00	389.06
<b>Total des actifs</b>	<b>549.00</b>	<b>389.06</b>
<b>Passifs</b>		
0015 Comptes à Payer	100.00-	94.15-
0019 Surplus des années antérieures	294.91-	8.27-
<b>Total des passifs</b>	<b>394.91-</b>	<b>102.42-</b>
<b>Actif net non affecté</b>	<b>154.09</b>	<b>286.64</b>
<b>Etat des produits et des charges</b>		
<b>Produits</b>		
0020 Subvention Ville de Québec	1,205.00	1,500.00
<b>Charges</b>		
0030 Dépenses de fonctionnement	1,035.51-	1,202.31-
0032 Taxe TPS	5.14-	3.69-
0033 Taxe TVQ	10.26-	7.36-
<b>Excédent des charges par rapport aux produits</b>	<b>154.09</b>	<b>286.64</b>
<b>Actif net non affecté du début de l'exercice</b>	<b>294.91</b>	<b>8.27</b>
<b>Actif net non affecté à la fin de l'exercice</b>	<b>449.00</b>	<b>294.91</b>

Au Nom du Conseil de Quartier

Guy Dombrowski, Trésorier

## ANNEXE II - DOSSIERS TRAITÉS EN 2015

SUJET	SUIVI
<p>RÉSOLUTION 15-CA-03, 19 févr. 2015</p> <p>Consultation publique – modification à la réglementation de zonage règlement modifiant le règlement de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 63330Hc et 63343Mb, R.C.A.6V.Q. 159</p> <p>Sur proposition de madame Véronique de Tonnancour, dûment appuyée par monsieur Louis-Marc Rodrigue, il est résolu par le conseil d'administration du Conseil de quartier de Loretteville d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 63330Hc et 63343Mb, R.C.A.6V.Q. 159.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	
<p>RÉSOLUTION 15-CA-04, 19 févr. 2015</p> <p>Madame Véronique de Tonnancour, appuyée par monsieur Michel Champoux, propose que le Conseil de quartier donne un avis favorable au projet de modification de la structure de rue en face de l'École de Château-d'Eau afin de sécuriser le déplacement des élèves aux heures de pointe.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Au 3 novembre 2015</p> <p>Retour d'appel de la directrice d'École de Château d'Eau, madame Alexandra Guay, elle a demandé au conseil d'établissement de former un sous-comité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser tout ce qui a été fait pour améliorer la sécurité devant l'école.</li> <li>• Revoir la problématique; en définissant tous les enjeux de sécurité.</li> <li>• Cibler les partenaires potentiels pour élaborer une solution partenaires envisagés : l'École de Château-d'Eau via son conseil d'établissement, la commission scolaire via sa direction des ressources matérielles, la Ville de Québec...).</li> </ul> <p>Elle a mentionné que le dossier a été amené au conseil d'établissement via les scouts de Château-d'Eau et des parents du secteur. La directrice a également pris action au niveau de la commission scolaire via sa direction des ressources matérielles. Le dossier sera donc repris en charge adéquatement à la suite des travaux du sous-comité précité.</p>

	<p>Au 1<sup>er</sup> décembre 2015</p> <p>Le dossier est clos pour le conseil de quartier, puisque la commission scolaire se doit d'enclencher la suite des choses auprès des autorités concernées de la Ville. À la dernière réunion, monsieur Dion a mentionné que c'est maintenant à la commission scolaire de prendre en charge le dossier et présenter un projet à la Ville.</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-06, 19 mars 2105</p> <p>Lettre ouverte du 4 février 2015 de l'Association des médecins d'urgence du Québec à monsieur Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec</p> <p>Monsieur Champoux, appuyé par madame Baril, propose que le Conseil de quartier de Loretteville fasse part à l'Association des médecins d'urgence du Québec de son étonnement quant aux affirmations du Dr Barrette et de l'AMUQ sur la pénurie de médecins. Celles-ci se trouvent formellement en contradiction. De plus, le Conseil de quartier de Loretteville souhaite rappeler une fois de plus les conséquences néfastes de cette réduction de service auprès de la population desservie.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Au 1<sup>er</sup> décembre 2015</p> <p>Aucun retour, dossier clos pour le conseil de quartier.</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-07, 19 mars 2015</p> <p>Interdiction du virage à droite sur feu rouge à l'intersection du boulevard de l'Ormière et de la rue Racine. Madame Baril, appuyée par monsieur Champoux, recommande que la Ville de Québec revoie et actualise cette étude, et ce, afin de répondre aux souhaits des résidents de Loretteville à l'intersection du boulevard de l'Ormière et de la rue Racine.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Réponse officielle reçue par lettre le 22 octobre 2015, par madame Anne Boulanger, directrice d'arrondissement par intérim (sujet d'information à la réunion du 3 novembre 2015).</p> <p>Au 1<sup>er</sup> décembre 2015</p> <p>Dossier clos</p>

<p>RÉSOLUTION 15-CA-09, 19 mars 2015</p> <p>Demande de consultation sur le Plan directeur des pistes cyclables (PDRC)</p> <p>Madame Baril, appuyée par madame de Tonnancour, propose que le conseil de quartier de Loretteville demande à la ville de Québec : d’être consulté sur la révision du Plan directeur des pistes cyclables avant la finalisation de celui-ci. Cette consultation devrait être faite via la “Table de concertation Vélo des conseils de quartier” qui a été constituée et qui est appuyée par le conseil de quartier.</p> <p>Aux responsables du plan directeur des pistes cyclables de venir leur présenter dès que possible l’état d’avancement de la révision du plan dans le cadre d’une rencontre de la table de concertation vélo.</p> <p>Adopté à l’unanimité.</p>	<p>Le 14 décembre 2015, monsieur Dufour, directeur général adjoint et responsable du dossier vélo, est venu présenter à la Table de concertation Vélo des conseils de quartier la vision des déplacements en vélo de la Ville.</p> <p>Dossier clos.</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-12, 2 juin 2015</p> <p>Consultation publique – modification à la réglementation de zonage</p> <p>Règlement modifiant le règlement de l’arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l’urbanisme relativement à la zone 63334Hc, R.C.A.6V.Q. 163.</p> <p>Compte tenu de l’engagement du promoteur, monsieur Martin Parent, d’effectuer un aménagement pour éviter la circulation entre les rues Arthur-Dion et Verret, à l’exception des véhicules d’urgence, et ce, pour la construction du nouveau bâtiment locatif et de ses accès, il est proposé par monsieur Michel Champoux, appuyé par madame Anne Baril, que le conseil de quartier de Loretteville donne un avis favorable à la demande de modification du règlement de zonage modifiant le règlement de l’arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l’urbanisme relativement à la zone 63334Hc, R.C.A.6V.Q. 163.</p> <p>Adopté à l’unanimité.</p>	<p>Dossier clos.</p> <p>Le rapport de consultation dûment signé par la présidente du conseil de quartier et transmis aux instances de la Ville.</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-13, 2 juin 2015</p> <p>Problèmes de circulation et de déneigement touchant les rues Verret et Arthur-</p>	<p>Modification au règlement sur le stationnement adopté par le conseil</p>

<p>Dion</p> <p>Il est proposé par madame Anne Baril, appuyée par monsieur Michel Champoux, que le Conseil de quartier de Loretteville demande un suivi quant à la qualité du déneigement sur les rues Arthur-Dion et Verret et également demande à la Ville d'évaluer la possibilité de modifier la réglementation de permettre le stationnement d'un côté seulement sur la rue Arthur-Dion.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>d'arrondissement le 13 octobre 2015.</p> <p>Dossier clos.</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-14, 2 juin 2015</p> <p>Problèmes de circulation et de déneigement touchant les rues Verret et Arthur-Dion (partie B). Il est proposé par madame Lucette Bouchard, appuyé par madame Anne Baril, de solliciter, auprès de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, une meilleure surveillance policière à l'intersection des rues Verret et Arthur-Dion afin d'améliorer la sécurité routière.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Au 2 février 2016</p> <p>État de situation à recevoir par madame Marie-Claude Gravel. Madame Gravel mentionne que la surveillance policière est correcte et le déneigement se fait bien. Il n'y a pas encore d'amélioration notable au niveau de la surveillance policière au coin Verret et Arthur-Dion.</p> <p>Au 1<sup>er</sup> mars 2016</p> <p>Projet de résolution déposé. On demande de fournir l'historique des accidents à cette intersection</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-16, 2 juin 2015</p> <p>Madame Anne Baril, appuyée par monsieur Michel Champoux, propose qu'un courriel soit envoyé à toutes les présidences des conseils de quartier de la Ville de Québec les invitant à signer une même résolution d'appui au projet de baignade dans le fleuve mené par la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Dossier clos</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-22, 1<sup>er</sup> sept. 2015</p> <p>Il est proposé par madame Véronique Meloche et appuyé par madame</p>	<p>Aucun retour de la Ville</p>

<p>Lucette Bouchard :</p> <p>Que le Conseil de quartier de Loretteville demande à la Ville de prendre en compte les 11 principes adoptés par la Table de concertation sur le vélo (présentés en annexe I) dans la révision du Plan directeur du réseau cyclable de la Ville;</p> <p>Que le Conseil de quartier de Loretteville demande d'analyser en priorité dans les travaux visant la révision du Plan directeur du réseau cyclable les trois axes prioritaires identifiés par le conseil.</p> <p>Que le Conseil de quartier de Loretteville réitère sa demande d'être officiellement consulté afin que les citoyens et le conseil de quartier de Loretteville puissent intervenir et faire des suggestions avant que le plan ne soit rendu à un stade final.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>1<sup>er</sup> mars 2016 : Nouvelle résolution transmise à la Ville (16-CA-02).</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-23, 1<sup>er</sup> sept. 2015</p> <p>Dispositions transitoires pour l'utilisation de l'aréna de Loretteville</p> <p>Il est proposé par monsieur Michel Champoux et dûment appuyé par madame Véronique Meloche de demander</p> <p>Que les dirigeants de la Ville prévoient un plan de contingence le temps que le projet de construction d'un nouvel aréna se matérialise.</p> <p>Qu'un dirigeant de la Ville puisse venir au Conseil de quartier de Loretteville afin de présenter le projet, le plan de contingence et répondre aux questions des membres du CA et des citoyens présents.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>La Ville a annoncé le plan de rénovation de l'aréna à la mi-décembre, ainsi que de son utilisation durant les travaux</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-24, 6 oct. 2015</p> <p>Consultation publique et demande d'opinion : projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme</p>	<p>Au 3 novembre 2015</p>

<p>relativement aux zones 63240Ha, 63329Cc, 63345Ha, 63407Pb, 63409Hb et 63457Mb, R.C.A.6V.Q. 172</p> <p>Il est proposé par monsieur Champoux et appuyé par monsieur Bilodeau de recommander au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles d'approuver le projet, soit d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 63240Ha, 63329Cc, 63345Ha, 63407Pb, 63409Hb et 63457Mb (R.C.A.6V.Q. 172).</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	<p>Dossier clos.</p> <p>Le rapport de consultation dûment signé par la présidente du conseil de quartier et transmis aux instances de la Ville.</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-25, 6 oct. 2015</p> <p>Pétition – besoins en infrastructures de baseball</p> <p>Il est proposé par madame Véronique Meloche, appuyé par madame Marie-Claude Gravel que le conseil de quartier appuie la démarche entreprise par monsieur Lauzier ainsi que par les citoyens signataires de cette pétition;</p> <p>Que le conseil de quartier demande aux instances de la Ville d'analyser les priorités suggérées dans le document transmis par monsieur Lauzier.</p> <p>Que le conseil de quartier demande aux instances de la Ville qu'un plan d'intervention répondant aux besoins exprimés à court, moyen ou long terme soit préparé selon les priorités et en fonction de la capacité financière de la Ville.</p> <p>Que le conseil de quartier soit tenu informé des suivis qui seront donnés à cette résolution.</p> <p>Qu'une copie de la résolution soit transmise à monsieur Lauzier.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Au 1<sup>er</sup> décembre 2015</p> <p>Monsieur Dion a fait un retour sur la dernière réunion du conseil d'arrondissement, par lequel l'instigateur de la pétition a été informé que des sommes seraient investies pour l'amélioration de certains terrains de baseball.</p>
<p>RÉSOLUTION (sans numéro officiel), 3 nov. 2015</p> <p>Construction en arrière lot</p> <p>Après délibérations des administrateurs, madame Baril informe le citoyen que</p>	<p>Dossier clos</p>

<p>le conseil ne pourra pas l'appuyer dans ses démarches. Elle lui souligne qu'elle est sensible à la problématique, mais que c'est en dehors des limites du mandat du conseil de quartier</p>	
<p>RÉSOLUTION 15-CA-28, 3 nov. 2015</p> <p>Résidences non desservies par le réseau d'égout et assujetties à des frais de vidange des fosses septiques</p> <p>Il est proposé par Guy Dombrowski et appuyé par monsieur Michel Champoux que le Conseil recommande à la Ville de revoir la situation afin d'assurer un traitement équitable des personnes touchées.</p> <p>Le Conseil recommande que des vérifications soient faites afin de valider s'il est exact que le compte de taxes des citoyens qui ne sont pas desservis par des égouts sanitaires est différent (voire inférieur) à celui des autres citoyens qui sont desservis par le système d'égouts sanitaires en prenant en compte qu'ils doivent engager des frais annuels de vidange de leurs fosses septiques;</p> <p>Le Conseil recommande de valider si effectivement, un règlement qui aurait été adopté sur la fusion des anciennes villes (numéro de règlement 1855 mentionné par un citoyen visé) indiquait que la situation de ces citoyens serait prise en charge compte tenu de la vétusté de leurs installations (fosses septiques) et compte tenu de leur intégration à la Ville de Québec;</p> <p>Le Conseil demande à être informé des suites qui seront données à ce dossier;</p> <p>Le Conseil recommande qu'une réponse officielle soit transmise à tous les citoyens de ce secteur afin de répondre à leurs questions et de les informer des suites qui seront données à leurs récriminations qui perdurent depuis plusieurs années.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Aucun retour de la Ville.</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-30, 1<sup>er</sup> déc. 2015</p> <p>Processus d'octroi des permis de construction dans les secteurs bâtis</p> <p>Il est proposé par madame Lucette Bouchard et dûment appuyé par madame</p>	<p>Planification d'une rencontre avec un urbaniste de la Ville lors de la réunion du CA de mai ou juin 2016.</p>

<p>Marie-Claude Gravel :</p> <p>Que le Conseil demande à la Ville d'envisager la faisabilité de modifier le processus d'analyse des demandes de permis de construction en y intégrant une étape supplémentaire, soit celle d'analyser, avant d'émettre le permis de construction, les plans proposés pour le raccordement des services publics de façon à anticiper les impacts sur les propriétés avoisinantes aux travaux prévus et d'exiger du demandeur, selon le cas, de réaliser les travaux de raccordement en souterrain dans l'emprise de la rue aux frais de ce dernier, et ce, si l'impact sur le milieu bâti et sur l'environnement des résidences voisines serait important;</p> <p>Qu'un représentant en autorité au département de l'urbanisme de la Ville de Québec vienne présenter le processus d'octroi des permis de construction et vienne échanger avec les membres du conseil et les citoyens sur la solution proposée précédemment ou sur toutes autres solutions potentielles afin d'éviter que de pareilles situations ne se reproduisent.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	
<p>RÉSOLUTION 15-CA-32, 1<sup>er</sup> déc. 2015</p> <p>Ajout du secteur est au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de Château-d'Eau.</p> <p>Il est proposé par madame Marie-Claude Gravel et dûment appuyé par madame Lucette Bouchard :</p> <p>Que le Conseil de quartier appuie la démarche des citoyens et demande au Conseil d'arrondissement ainsi qu'aux instances concernées de la Ville de travailler à élargir le périmètre de la zone actuelle du PIIA afin d'y intégrer le secteur est du secteur Château-d'Eau et de définir des critères qui permettraient de répondre aux préoccupations architecturales et environnementales afin d'assurer la conservation des arbres.</p>	<p>Séance de consultation publique sur le projet de modification au règlement de zonage à ce sujet tenue le 1<sup>er</sup> mars 2016</p>